



CONTRAT DE SERVICE

Le Contrat suivant est conclu entre,

D'une part le client _____

Domiciliée à _____

Et d'autre part le **Groupe Foyo Cabinet des services financiers** ayant son siège social au 8255 avenue Mountain Sights suite 400, Montréal, Québec, Canada, H4P 2B5. Représenté par son directeur Principal Mr **Ludovic Martial Foyo**

1. **Objet du mandat** : Le client sollicite le Groupe Foyo en vue de faire une demande de prêt hypothécaire auprès du crédit foncier du Cameroun ou requérir ses services pour la réalisation d'un projet immobilier. De plus, le client autorise le Groupe Foyo à entreprendre toutes démarches auprès des divers partenaires issus de la plateforme **Camerhouse** afin de lui venir en aide dans la matérialisation de son projet.
2. **Début et durée du mandat** : Le présent mandat n'a aucune durée explicite mais les parties s'engagent à collaborer activement et implicitement sans délais. De ce fait, le client ne devra faire aucune entrave à fournir les documents requis ou obtenir les différentes prestations de services requis pour la constitution de son dossier conformément aux attentes du Crédit Foncier du Cameroun.
3. **Frais** : Le client consent à acquitter les frais d'instructions selon la grille tarifaire ci-jointe toutes taxes incluses. Selon les besoins requis et sur mandat du client ou via les partenaires CAMERHOUSE divers frais pourront aussi être requis pour des services annexes ou complémentaires (voir grille des tarifs). Hors mis les dits frais aucun autre frais ne sera imputable au client. Les frais pour les plans d'architecte et dossier technique sont négociables directement avec les partenaires ou maître d'ouvrages et ne sont pas acquittables au Groupe Foyo.
4. **Confidentialité** : Les parties conviennent de la plus stricte confidentialité. Le Groupe Foyo s'engage à garder strictement confidentiel et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui lui seront transmises par le client ou auxquelles elle aura accès à l'occasion de l'exécution du présent accord. Le Groupe Foyo prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations. Le Groupe Foyo s'engage à ne communiquer les dites informations qu'aux membres de son personnel appelés à en prendre connaissance et à les utiliser. Toutefois, le Groupe Foyo pourra communiquer les informations à ses partenaires qui pourraient avoir à participer au projet susmentionné après accord préalable, du client.

Ludovic Martial Foyo,
Directeur Principal

Client